



IVG EN 2011 : Enjeux privés en santé publique ?

L'ANCIC, Association Nationale des Centres d'Interruption de grossesse et de Contraception, seule association française de professionnels travaillant dans les établissements de santé pratiquant les IVG, défend depuis 1979 l'accès à l'interruption de grossesse dans le respect des droits et du choix des femmes.

L'ANCIC s'élève aujourd'hui avec véhémence contre la tenue d'un tel colloque : en effet, bien que n'apparaissant pas sur la plaquette du programme, le laboratoire Nordic Pharma, récent repreneur de la Mifepristone (médicament de l'IVG médicamenteuse) est l'organisateur de cette manifestation.

À l'heure où apparaissent au grand jour les conflits d'intérêt entre l'industrie pharmaceutique et la médecine, nous nous interrogeons sur la finalité de cette conférence. Ne s'agirait-il pas de promouvoir l'IVG médicamenteuse jusqu'à 12 semaines de grossesse, alors que le financeur de ce colloque se trouve être le laboratoire qui commercialise la Mifépristone (Mifegyne) ?

Depuis 36 ans, tous les professionnels de l'ANCIC, militent pour l'application de la loi sur l'IVG et pratiquent les Ivg. Ils se sont félicités de l'arrivée de la Mifepristone qui a permis la pratique de l'IVG médicamenteuse, d'abord à l'Hôpital, puis en Ville, afin que les femmes puissent choisir leur méthode d'IVG.

Aujourd'hui, une conférence débat est organisée, sur la question du choix des femmes jusqu'à 14 semaines d'aménorrhée, et aucun expert de l'ANCIC n'est invité.

Notre pratique à l'ANCIC, et la revue de la littérature, démontrent que la méthode médicamenteuse au -delà de 9 SA est une maltraitance pour les femmes, exposées à une méthode longue, douloureuse, hémorragique, source de révision utérine dans plus d'un tiers des cas. Cette situation est d'autant plus mal vécue que les femmes n'ont pas toujours le choix de la méthode.

Les préconisations de l'HAS recommandant la méthode par aspiration de 9 à 14 SA sont toujours légitimes aujourd'hui.

Le récent et remarquable rapport de l'IGAS, en 2010, recommande de s'assurer de l'objectivité de l'information donnée pour permettre aux femmes d'exercer un choix réel quant à la méthode.

L'ANCIC s'interroge sur les raisons de la promotion à tout prix de la méthode médicamenteuse à n'importe quel terme de grossesse : cette méthode répond-elle vraiment à l'intérêt des femmes, ou plutôt à des intérêts économiques ou d'organisation hospitalière ?